L'Amérique m'inquiète et autres récits

JEAN-PAUL DUBOIS

L'Amérique m'inquiète

et autres récits

ÉDITIONS DE L'OLIVIER

REPLAY

Le présent volume regroupe des chroniques parues dans le Nouvel Observateur entre 1990 et 2001, et précédemment publiées en deux tomes aux Éditions de l'Olivier : L'Amérique m'inquiète (1996) et Jusque-là tout allait bien en Amérique (2002).

ISBN 978.2.8236.1164.9

© Éditions de l'Olivier, 2017, pour la présente édition.

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

À Vincent Landel qui va me manquer et dont je garderai toujours la tondeuse

Je n'aime guère parler et pas davantage poser des questions. Je préfère observer, regarder la forme des choses et le contour des gens, les écouter tandis qu'ils racontent le bruit de leur vie. Ensuite, je m'efforce de mettre tout cela en ordre, de reconstituer le décor, rebâtir la logique de ces moments pris au monde, rendre la lumière dégagée par les visages et surtout les inflexions de chaque voix. De 1990 à 2001, j'ai procédé ainsi à l'occasion de soixante-douze voyages à travers l'Amérique. Presque en silence. Ville après ville, mois après mois, vie après vie.

Dans les motels où je passais la nuit, j'ouvrais l'annuaire local pour voir si mon nom y figurait. C'était le cas la plupart du temps. Même en Amérique, mon nom est assez commun. Alors je lisais les prénoms, les adresses, les numéros. Je me demandais à quoi ressemblaient ces gens avec lesquels je partageais ce minimum universel. Et sans vraiment pouvoir l'expliquer, d'une certaine façon, je me sentais moins seul.

Souvent je traînais dans des endroits où il ne se passait rien en attendant qu'il arrive quelque chose, conscient que l'Amérique était sans doute le seul zoo de la planète à laisser errer et divaguer en liberté une pareille variété d'individus exotiques, aux idées toxiques et retorses, tous affairés, chaque matin, à bricoler et à mettre en œuvre une masse de projets incongrus, terrifiants ou pathétiques. Sans cesse, où que j'aille, l'Amérique semblait digérer de mauvaises pensées. Il m'arrivait souvent de songer que je vivais peut être à la marge de ce pays, à la lisière de sa raison politique et sociale, alors qu'en réalité je me trouvais en son centre, ce cœur brutal et aveugle qui déjà battait en silence pour celui qui allait advenir bien des années plus tard.

Tout ce que je voyais n'était autre que de la pulpe humaine de plus en plus centrifugée par une mauvaise histoire.

Car comment expliquer autrement que dans ces années-là, un président des États-Unis écrive à un maire de Floride pour le féliciter d'organiser une chasse au diable sur sa commune, que des sociétés financières rachètent à vil prix les assurances vie des mourants dans le besoin, qu'une strip-teaseuse obtienne par jugement d'un tribunal de Californie de pouvoir déclarer ses prothèses mammaires comme des outils de travail pour les déduire de ses impôts, qu'un médecin fouille l'anus d'un condamné à mort trente minutes avant son exécution, qu'un cancéreux attaque l'État de Californie pour avoir le droit d'être congelé vivant, que des gladiateurs s'entretuent après s'être fait tatouer « Jesus » sur la peau de l'estomac, que des prisonniers s'agenouillent devant un shérif d'Arizona pour qu'il leur dédicace des bibles, que toute une secte vive dans des abris souterrains en attendant l'Apocalypse, que des bourreaux affables contraignent et maintiennent les quatre membres d'un condamné à mort au moment de la piqûre létale ?

Il n'est pas possible de vivre et de penser ainsi.

Seize ans plus tard on aurait pu croire que ces images saturées de turpitudes, reflets d'une nation lunatique, appartenaient à une autre époque, que les mœurs et la nature des hommes avaient changé, que les détraqués s'étaient recentrés. Il n'en

était rien. Cette singulière planète où, à l'époque, l'on fermait déjà les frontières aux Mexicains tout en ouvrant des chaînes de restaurants pour chiens, avait conservé son orbite désaxée, accentuant même sa dérive. Avec le même entêtement de violence têtue, d'ignorance obstinée. Les aventures de mes héros souvent pitoyables et en carence de surmoi témoignaient déjà d'un autre monde en gésine, celui qui apparaît aujourd'hui, plus insensé et « margin callisé » que jamais, piaffant, fulminant, porteur de tout ce qui peut se faire de pire en termes d'espérance, d'humanité, de dignité et d'inspiration pour les bio-cosméticiens capilliculteurs.

Alors, considérant aujourd'hui cette nouvelle et déconcertante blondeur présidentielle, cet univers louche de *telenovela* adoubé par Wall Street, ce monde informe sourd et aveugle à ses propres souffrances, je ne peux m'empêcher de revoir le visage et d'entendre la voix prophétique de ce vieux détenu, dans une prison du Texas, qui, avant de rejoindre sa cellule, me confiait : « Je suis encore bouclé ici pour cinq ans. Il paraît que je terrifiais tout mon quartier. Moi, je vais te dire, c'est l'Amérique toute entière qui m'inquiète ».

Jean-Paul Dubois 2016

La mort est un sport individuel

Une pinte de crème glacée

Lorsque Dan Vasquez, le directeur du pénitencier de San Quentin, demanda à Robert Alton Harris, matricule B 66883, s'il voulait exprimer des désirs particuliers deux jours avant d'être conduit à la chambre à gaz, le condamné répondit : « Je voudrais qu'on serve une pinte de crème glacée de leur choix aux trente-trois détenus de ma section. » Un peu plus tard, l'administration fit savoir à Harris qu'on ne pouvait pas facturer trente-trois ice-creams aux contribuables et qu'il devait assumer les frais de ses largesses. La veille de son exécution, alors qu'il s'apprêtait à descendre dans la pièce de « préparation à la mort », Vasquez rendit une nouvelle visite à Harris. Le directeur venait annoncer que la Cour suprême avait décidé de surseoir à son exécution et demandait un supplément d'enquête pour savoir s'il avait subi une évaluation psychiatrique sérieuse avant son procès. En ce matin du 3 avril 1990, Robert Alton Harris bouclait sa douzième année de détention. En apprenant la nouvelle, il dit seulement : « Oh, merci! » Les trente-trois autres détenus allaient encore devoir patienter avant de recevoir leur pinte de glace.

On ignore quelles furent les dernières volontés de Leonard Laws, Johnny Ray Anderson et Dalton Prejean. En tout cas, rien ni personne ne s'opposa à leur exécution les jeudi 17 et vendredi 18 mai 1990. Laws était un drôle de bonhomme. Quand il apprit sa condamnation à mort, il fut pris d'un rire irrépressible. Ensuite, il refusa les recours en grâce et les divers appels le concernant. Jeudi, dans l'aube du Missouri, il a reçu une injection létale. Johnny Ray Anderson n'était pas un prisonnier comme les autres. Il possédait le quotient intellectuel le plus faible de son pénitencier et n'avait pas l'entière possession de ses facultés. Il respirait des émanations de colle depuis l'âge de 5 ans. Au Texas, ce ne sont pas là des circonstances atténuantes. L'autre matin, on a administré à Anderson une dose fatale en piqûre intraveineuse.

Dalton Prejean, lui, est mort la veille à minuit précise, grillé sur la chaise électrique du pénitencier d'Angola, en Louisiane. Le Parlement européen et Amnesty International avaient demandé sa grâce. Buddy Roemer, le gouverneur de l'État, un démocrate réputé libéral, l'a refusée. Il avait pourtant toutes les raisons de la terre de l'accorder. D'abord parce que le 2 juillet 1977, à 5 heures du matin, lorsqu'il abattit le policier qui le contrôlait, Prejean était mineur. Il venait juste d'avoir 17 ans. Ensuite parce que cet adolescent qui, après son crime, demeura dix-huit années en prison avait un dossier psychiatrique effarant. Il était débile léger, souffrait de désordres neurologiques organiques et se révélait incapable de contrôler ses pulsions. Juste avant de tuer, il avait, de surcroît, bu de la vodka, du porto et fumé de la marijuana et du crack. Enfin, et ce dernier point aurait pu à lui seul justifier la grâce du gouverneur Roemer, Dalton Prejean n'était pas un inconnu pour l'administration pénitentiaire de Louisiane. À 14 ans déjà, sous l'emprise d'une de ses crises, il avait tué un chauffeur de taxi. Et, à l'époque, les psychiatres qui s'étaient occupés de

lui avaient réclamé un internement en asile et un traitement conséquent. À 16 ans, Prejean quittait son établissement de soins, la Louisiane ne possédant plus assez de fonds pour payer les cures de longue durée.

C'est un homme inachevé et fragmenté que l'on a envoyé l'autre soir à minuit sur la chaise électrique. Et dans les 1 900 volts qui l'ont parcouru, il fallait avant tout ressentir le courant sécuritaire et majoritaire qui traverse actuellement les États-Unis. 80 % des Américains sont favorables à la peine capitale. Cela veut dire que près de 200 millions de personnes attendent l'exécution des 2 500 condamnés à mort répartis dans les trente-sept États qui, en 1977, ont rétabli la sanction suprême. Dans ces conditions, il ne se trouve plus que quelques hommes politiques suicidaires pour afficher des positions abolitionnistes. La plupart des démocrates et des libéraux, sous l'effet de la pression, se sont découvert des convictions réversibles. Non seulement ils refusent systématiquement les grâces, mais en plus ils réclament des têtes. Tous revendiquent les exécutions comme autant de services rendus à la communauté. Témoin la requête que John Seymour, le sénateur républicain d'Anaheim (Californie) qui brigue le poste de vice-gouverneur, a adressée au gouverneur Deukmejian : « Je pense que lorsqu'on est partisan de la peine de mort, on se doit d'assister personnellement à une exécution. Aussi, je demande à être présent quand Harris sera asphyxié dans la chambre à gaz. » Devant la réaction un peu vive de certains de ses collègues, Seymour ajoutait aussitôt : « Ne croyez pas que je fasse cela pour gagner des points dans ma campagne. » La Californie fait partie de ces États qui, en 1972, à la suite d'un jugement de la Cour suprême estimant que « la peine de mort est appliquée de façon arbitraire et

cruelle et constitue une violation de la Constitution en raison de son caractère cruel et inhabituel », révisèrent leur législation, faisant de la réclusion à vie la peine la plus lourde. Nouveau revirement en 1977. Sous la poussée de l'opinion publique et de quelques jeux et enjeux politiques, ces trente-sept États, encore en ordre dispersé, choisissent de rappeler leurs bourreaux dans leurs anciennes fonctions. Aujourd'hui, on mesure l'ampleur de ce macabre retournement. Un rapport accablant d'Amnesty International sur ce sujet rappelle par exemple que les États-Unis sont – avec l'Iran, L'Irak, le Bangladesh et le Nigeria – l'un des seuls pays au monde où l'on exécute les mineurs. En Virginie, en Louisiane et en Arkansas, on peut se retrouver dans une chambre à gaz à 15 ans. En Alabama, à 14 ans. Dans le Mississippi, à 13 ans.

Pour justifier tant de rigueur, les partisans de la peine capitale font valoir que les États-Unis sont parmi les pays les plus dangereux du monde avec un taux de près de 10 meurtres pour 100 000 habitants. On estime que chaque année 20 000 personnes décèdent à la suite d'une agression, qu'à peu près 10 000 assassins sont jugés et que 300 sentences de mort sont prononcées. On se dit alors que ces 300 affaires doivent se différencier des autres par un degré supérieur dans l'horreur ou dans l'atrocité. C'est ignorer qu'en ce domaine le pays se caractérise par une inégalité absolue devant la sanction. Selon que l'on tue au nord, au sud ou à l'ouest, selon que l'on est noir, blanc ou métis, on n'encourt pas la même peine. Écoutez Allen E. Broussard, membre de la Cour suprême de Californie, qui a maintenu la sanction capitale dans l'affaire d'un homme de 20 ans ayant tué un pêcheur d'une balle dans la tête pour le voler : « Nous avons, en Californie, cinquanteHommes entre eux Éditions de l'Olivier, 2007 « Points » n° P1929

Les Accommodements raisonnables Éditions de l'Olivier, 2008 « Points » n° P2221

Le Cas Sneijder Éditions de l'Olivier, 2011 « Points » n° P2876

La Succession Éditions de l'Olivier, 2016